

Bilan 2018

Maitre d'ouvrage :

SIAEP NORD EST CHARENTE

Exploitant :

SAUR

Origine de l'eau :

1 source : La Vergne
Captage autorisé

Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la station de traitement de la Vergne sur la commune d'Alloue.

Communes de l'unité de

distribution : 1201 habitants

ALLOUE sauf écarts Nord Est
BENEST
SAINT COUTANT
VIEUX CERIER (LE)

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

SIAEP NORD EST CHARENTE

UNITÉ DE DISTRIBUTION :

LA VERGNE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 11,7°F

Eau douce

FLUOR

Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l

Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**

Teneur maximale= 0,11 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50mg/l

Conforme.

Teneur moyenne= 10,9 mg/l et Teneur maximale = 12,6 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total

Conforme

TURBIDITE/ ALUMINIUM

Référence de qualité :

turbidité ≤ 2 NFU - Conforme

aluminium ≤200 µg/l - Non Conforme

2 dépassements sur 16 analyses effectuées

Teneur moyenne= 96 µg/l et Teneur maximale= 343 µg/l

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019